



2023

Note de politique générale

Mustapha AKOUZ

Président du CPAS d'Anderlecht



Table des matières

Introduction.....	3
2. Les priorités pour 2023.....	4
2.1. Accompagnement des réfugiés ukrainiens	4
2.2. Energie.....	5
2.3. Le droit au logement	5
A. Une meilleure coordination.	6
B. Et des données chiffrées.....	6
C. Collaboration avec les sites du SAMU Social.....	7
D. Le projet MARIA 3.0	7
E. Le projet Housing First.....	7
2.4. Présence dans les antennes communales.....	8
2.5. Poursuite du projet de réorganisation du Service Social du CPAS et de mesure de la charge de travail des travailleurs sociaux	8
2.6. Développement des activités du service Insertion Socio-Professionnelle.....	9
2.7. Service Social pour le personnel du CPAS	9
Conclusion	10

Introduction

Le fait marquant de l'année 2022 est le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février. A peine sorties de la gestion des effets de la crise COVID, les équipes du CPAS ont été invitées à gérer, en étroite collaboration avec les équipes de l'administration communale, l'accueil des réfugiés ukrainiens. Une autre conséquence de cette guerre et de la reprise économique post crise COVID est l'augmentation des prix et certainement celui des énergies, le gaz et l'électricité. De nombreux foyers se trouvent aujourd'hui en difficulté pour payer ou dans l'impossibilité totale de faire face à leurs factures. Dans le même registre, la hausse générale des prix a donné lieu à de nombreuses indexations en 2022 augmentant sensiblement le coût des dépenses sociales et des salaires pour les CPAS. Deux autres indexations sont déjà prévues pour 2023. C'est dans ce contexte que le cap a été maintenu en matière de gestion des activités du CPAS tant au niveau des projets que sur des questions plus perpétuelles telles que la problématique du logement.

Conformément à l'article 88 § 1^{er} alinéa de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 le Président du CPAS présente la note de politique générale lors de la présentation du budget au conseil communal. Le budget a, pour sa part, été soumis pour avis au comité de concertation Commune – CPAS prévu à l'article 26 de la même loi organique en date du 9 décembre 2022 et a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale le 21 décembre 2022.

Au même titre que l'ensemble des CPAS du royaume, le CPAS d'Anderlecht est impacté par les crises évoquées précédemment. Il a fallu tenir compte des analyses statistiques en évolution constante pour arrêter un budget de la façon la plus réaliste possible au regard des possibilités de financement et de subventionnement, tant par la commune que par la région et le fédéral. Toutes les sources de financement sont explorées, même au niveau européen. Dans ce cadre, le CPAS bénéficiera en 2023 d'un subside européen pour l'accompagnement du public réfugié ukrainien. D'autres subsides, fédéraux dans ce cas, permettent également au CPAS d'être actif dans des domaines innovants : l'accompagnement spécifique d'un public jeune (projet Kids First) ou l'accompagnement de familles monoparentales (Miriam).

Certaines statistiques permettent de mieux se rendre compte de l'impact social de la situation « de crise » actuelle : le nombre de paiement de revenus d'intégration sociale (RIS et ERIS) a augmenté de près de 25% entre le 01.01.2020 (avant la crise COVID) et le 30.08.2022. Le nombre de foyers de réfugiés ukrainiens accompagnés par le CPAS s'élève actuellement à 570 unités soit plus de 1240 personnes. Les groupes vulnérables qui sont particulièrement concernés sont les personnes disposant de faibles revenus, comme les personnes vivant sous le seuil de pauvreté et celles bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale, soit un public fragilisé et souvent isolé.

2. Les priorités pour 2023

2.1. Accompagnement des réfugiés ukrainiens

La guerre en Ukraine a débuté le 24 février 2022. Les premiers réfugiés sont arrivés sur le territoire belge dans les semaines qui ont suivi, courant du mois de mars. Un dispositif inédit a été mis en place conjointement par les équipes du CPAS et de la commune dans les bureaux communaux situés rue de France pour faire face aux besoins des réfugiés sur le plan administratif, en matière de logement, en matière de santé, etc.

A la fin novembre, ce sont plus de 570 ménages (1240 personnes) qui sont accompagnés et aidés par le CPAS dans différents domaines. Les personnes déplacées, en possession de la carte A, pourront se présenter à la commune à partir du 04 janvier 2023, pour demander le renouvellement de leur titre de séjour. Ce nouveau titre de séjour sera valable jusqu'au 04 mars 2024 inclus. Compte tenu des bombardements intenses, dont sont victimes de nombreuses villes ukrainiennes, lesquels sont à l'origine de la destruction des infrastructures de production et de distribution d'énergie, il faut s'attendre à un nouvel afflux de réfugiés en 2023.

L'accompagnement par le CPAS de ce public donnera lieu en 2023 à l'engagement de 7 équivalents temps plein (ETP) en renfort (5 travailleurs sociaux, un administratif et un coordinateur). De plus, un subside du Fond Social Européen (FSE) de 265.000€ permettra de compléter l'accompagnement de ce public avec des profils spécifiques en matière de logement, d'animation et de facilitation des contacts.

2.2. Energie

La hausse des prix de l'énergie est aujourd'hui hors norme. Et on ne mesure pas encore son incidence sur l'appauvrissement de la population en général et sur les plus précarisés en particulier. La lutte contre la précarité énergétique qui mobilise le CPAS d'Anderlecht depuis de nombreuses années s'est accrue ces derniers mois. Le montant des factures de régularisation explose et le montant des factures d'acomptes est multiplié par un chiffre pouvant aller jusqu'à 8 ! En octobre 2022, ce sont 560 foyers anderlechtois qui ont reçu une mise en demeure pour défaut de paiement. Cette crise n'en est qu'à ses débuts et devrait durer plusieurs années. A l'échelle d'Anderlecht, la période des décomptes annuels intervient en fin d'année (quatrième trimestre) et engendrera une hausse importante du nombre de demandes d'aide dans les prochaines semaines et tout au long de l'année 2023. Les agents chargés de la prévention en « Energie » agissent à la demande du Service Social pour aider le citoyen à la compréhension de sa facture et de sa consommation. Les problèmes d'arriérés de facture de gaz, d'électricité et d'eau sont traités par cette cellule « Energie ». Avant toute prise en charge, les membres du service vérifient si tous les droits sociaux ont été activés (tarifs sociaux, ...) et examinent la possibilité de mettre en place des plans d'apurement entre le citoyen et les fournisseurs d'énergie. Plusieurs actions de sensibilisation et de prévention ont été menées à l'automne par les équipes du CPAS, en étroite collaboration avec des partenaires locaux, sur le territoire communal. Cette dynamique se poursuivra en 2023.

Pour faire face à cette crise en 2023, des moyens ont été libérés par les pouvoirs fédéral et régional. Dans le cadre du Fond Social Gaz/Electricité (fédéral), le CPAS d'Anderlecht dispose d'une dotation estimée à plus de 1.000.000 € pour 2023. De plus, la COCOM dégagera une enveloppe exceptionnelle de 2.380.000 € pour faire face à l'explosion du coût de l'énergie.

2.3. Le droit au logement

Le droit au logement est essentiel afin de mener une vie conforme à la dignité humaine. Le constat avait été établi que l'aide au logement manquait de coordination sur le territoire communal. Plusieurs actions ont été entreprises ces

derniers mois dans ce cadre pour améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'action publique. Des renforts seront engagés en 2023 pour répondre aux nouveaux besoins liés au logement et plus particulièrement la gestion des logements de transit : un coordinateur, quatre travailleurs sociaux, deux éducateurs et un administratif. Ce sont donc 8 ETP supplémentaires qui soutiendront progressivement courant 2023 un dispositif de près de 30 logements de transit.

A. Une meilleure coordination.

La cellule logement du CPAS réunit aujourd'hui des travailleurs sociaux polyvalents pour accompagner le public dans :

- La recherche d'un logement et l'obtention des aides (allocation de relogement, ...).
- Le soutien d'urgence pour les pertes de logement (insalubrité, sinistres, expulsions, ...).
- La gestion future d'une trentaine de logements de transit et l'accompagnement de leurs occupants.
- L'accompagnement de publics spécifiques : sans-abris et personnes en campement.

Centralisation, refonte des procédures de travail et monitoring sont mis en place pour évaluer les actions du CPAS et son efficacité en matière d'aide au logement.

B. Et des données chiffrées...

La cellule logement gère actuellement 400 dossiers RIS/ERIS dont 150 résidents dans les centres gérés par le SAMU social et 160 ménages réfugiés ukrainiens.

En matière de gestion des urgences, la cellule a géré en 2022, près de 50 dossiers liés à des expulsions domiciliaires (21), des violences intrafamiliales (9), des sinistres (9) et des arrêtés d'insalubrité (5).

Dans le cadre des article 37, la cellule logement a analysé 237 candidatures pour 11 logements (quota attribution 2022). Il convient d'attirer l'attention sur le fait que le nombre de logements attribués par le Foyer Anderlechtois aux candidats-locataires

présentés par le CPAS passera de 10% du nombre de logements attribués en 2021 pour l'exercice 2022 à 13% pour l'exercice 2023.

C. Collaboration avec les sites du SAMU Social.

La collaboration étroite entre le service social du CPAS et les équipes du SAMU Social a été redynamisée par suite de la réouverture, après travaux, du site Poincaré. Une collaboration existe également avec les équipes du site Prince de Liège, centre Medihalte transféré en 2021 de Bruxelles-Ville vers Anderlecht. Cette collaboration porte actuellement sur 150 dossiers.

D. Le projet MARIA 3.0

Il s'agira ici d'une continuité. Mis en place en 2020 et 2021, le CPAS a offert un logement hôtelier aux sans-abris Poincaré et à de nouveaux publics dépourvus de logement en période hivernale. La philosophie de ce projet sera remise en place dès la fin de l'année 2022 dans un nouvel espace d'accueil. La commune mettra en effet à disposition du Centre un bâtiment situé au 202 de la Chaussée de Mons et permettant d'accueillir 9 familles dans 9 logements adaptés. Un accompagnement pluridisciplinaire médical et un suivi psychologique seront également proposés.

E. Le projet Housing First.

Ce projet vient compléter le dispositif logement. Le CPAS d'Anderlecht a été retenu pour la mise en place d'un projet de réinsertion sociale par l'accès à un logement direct de longue durée pour des femmes vivant en rue. L'objectif est d'assurer un accompagnement intensif et de proximité sur tous les domaines de vie de six bénéficiaires vers des situations de logements stables, avec la mise en place d'un accompagnement social intensif et de proximité. A noter que plusieurs collaborations en matière de santé et d'intégration sociale existent et peuvent être activées pour atteindre l'objectif du projet qui est de permettre une intégration vers une vie digne et humaine. Pour un CPAS en mouvement, le développement de projets novateurs est impératif car les crises successives nous imposent de nous réinventer en intégrant de nouvelles réalités et de nouveaux besoins.

2.4. Présence dans les antennes communales

La présence d'agents du CPAS dans les antennes communales (antennes LISA) a été lancée en 2022. Elle vient compléter une présence du CPAS sur différents sites décentralisés (sites SAMU Social, Circularium,...).

Cette présence d'agents du CPAS en dehors des murs du CPAS tend à répondre aux objectifs suivants :

- Offrir des services de proximité à l'ensemble de la population d'Anderlecht ;
- Améliorer l'accessibilité des services sociaux aux citoyens ayant droit à une aide sociale.

A terme, l'objectif est de développer trois modèles d'intervention des agents du CPAS de la fourniture d'information sur les services offerts par le CPAS au suivi de dossiers sociaux sur site. Même si l'expérience est récente, les retours de la population sont très positifs. Cette initiative répond à un réel besoin de la population anderlechtoise et tend à lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Le projet sera étendu en 2023 par le renfort de 2 ETP et le développement d'outils de mesure.

2.5. Poursuite du projet de réorganisation du Service Social du CPAS et de mesure de la charge de travail des travailleurs sociaux

Le projet de réorganisation du département de l'action sociale du CPAS fait suite à l'audit organisationnel et fonctionnel réalisé par le partenaire STICS asbl en 2020 et finalisé en 2021. Les objectifs du projet sont l'élaboration d'un nouvel organigramme du département de l'action sociale, une redéfinition des rôles et des missions des assistants sociaux et des travailleurs administratifs et enfin l'élaboration d'un nouveau plan d'organisation de l'action sociale sur le territoire de la commune. Ce projet avance et mènera à des changements dès 2023 dont une réorganisation de la couverture territoriale trop segmentée actuellement.

En marge du projet de réorganisation du département de l'action sociale, un projet de mesure objective de la charge de travail des travailleurs sociaux a vu le jour en 2022. L'objectif de ce projet est de fournir un outil de monitoring de la répartition

des dossiers entre travailleurs sociaux au sein des équipes pour soutenir les travailleurs sociaux et le management dans leur mission quotidienne.

2.6. Développement des activités du service Insertion Socio-Professionnelle

En matière d'insertion socio-professionnelle, la crise sanitaire de 2020 a eu un impact sur l'accompagnement et les mises au travail dans le cadre des stages d'insertion (article 60). Une moyenne de 300 stagiaires mensuels reste un premier objectif à atteindre et à maintenir. Un plan d'actions de redynamisation du service a été mis en place et prévoit :

- la mise en place de tableaux de bords de suivi de l'activité ;
- la réorganisation du service ;
- la mise en place d'une collaboration étroite avec le service social général ;
- la mise en place de nouvelles procédures de travail ;
- la fixation d'objectifs individuels chiffrés pour chaque agent ;
- l'orientation plus efficace du public du Service Social Général vers l'ISP ;
- et enfin l'amélioration de la communication entre le CPAS et le public.

Ces mesures doivent à terme permettre au CPAS d'évoluer vers l'objectif régional en matière de stage d'insertion fixé à 10% du nombre de bénéficiaires du RIS.

2.7. Service Social pour le personnel du CPAS

Les agents communaux bénéficient depuis plusieurs années d'un service social pour le personnel. Les missions de ce service sont l'accompagnement individuel (information, orientation pour des difficultés privées et professionnelles), l'octroi d'une aide sociale financière, l'organisation d'entretiens collectifs en cas de conflit au sein d'une équipe par exemple), le suivi de la politique d'absentéisme et de réintégration ainsi qu'une collaboration avec le SIPPT (bien-être,...). Ce service répond à un réel besoin des agents communaux et sera étendu aux agents du CPAS en 2023 moyennant le renfort d'un équivalent temps plein. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des synergies entre la commune et le CPAS et est reprise dans le rapport sur les économies d'échelle.

Conclusion

Comme souligné l'an dernier, se lancer dans une estimation financière à moyen terme serait hasardeux tant les paramètres sont incertains. Mon inquiétude porte aujourd'hui sur la pérennisation du financement des CPAS. Le CPAS d'Anderlecht est subsidié à hauteur de 94% tous pouvoirs confondus. De nombreuses initiatives innovantes en matière sociale sont financées à 100% et pour des périodes limitées (projets Miriam, Housing First, Kids First). Comment pérenniser ces actions sur le moyen terme ? Est-il concevable de développer une politique sociale sous perfusion sans réelles perspectives à terme. Les principaux indicateurs que sont les RIS et les équivalents ont augmenté de près de 25% entre début 2020 et fin 2022 : ce sont aujourd'hui 6.200 RIS et ERIS qui sont payés chaque mois. Je me limiterai donc à vous chiffrer l'accord budgétaire intervenu et qui doit permettre au CPAS de faire face aux demandes d'aide en 2023. Le budget initial 2023 prévoit l'engagement d'une **dépense globale** de **161.035.426,70€** (+9,81% par rapport au budget initial 2022). Ce qui représente en **dépenses de fonctionnement** un montant de **5.345.793,29€** soit une augmentation de 535.101,52€ par rapport au budget initial 2022 (+ 11,12%) en **dépenses de personnel** un montant de **41.289.732,05 €** soit une augmentation de 3.704.871,72 € par rapport au budget initial 2022 (+9,86%), en **dépenses de redistribution** un montant de **110.452.581,70 €** soit une augmentation de 9.216.425,60 € par rapport au budget initial de 2022 (+9,10%) et en **investissement** un montant de **1.245.000 €**, soit une augmentation de 395.300,00 € par rapport au budget initial 2022 (+ 46,52%).

Le montant de la **dotation communale 2023** s'élève à **38.390.000€**, ce qui représente une évolution de 4.597.455,84€ par rapport au budget initial 2022 ou, en d'autres termes, une augmentation de + de 13,06%. Je souhaite saluer les efforts de la commune et certainement depuis 3 ans pour faire face à cette succession de crises inédites. Entre 2019 et 2023, la dotation communale a augmenté de 12.627.485,42€ (+49,01%). Est-ce aux autorités locales de supporter une telle charge ? Malgré le contexte inédit qui est le nôtre aujourd'hui, le CPAS a toujours eu la volonté de gérer les finances publiques avec vigilance tout en préservant son rôle social proactif. Le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses permettant au CPAS de remplir ses missions conformément à la loi organique du 8 juillet 1976.

En d'autres termes, le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS (service ordinaire) et la volonté politique en matière d'investissements (service extraordinaire). La dotation communale arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale doit nous permettre de faire face à différentes augmentations de dépenses pour l'année 2023 (évolution du nombre de dossiers RIS, la double indexation des salaires annoncée par le Bureau du Plan, ...) et de réaliser de projets essentiels en matière sociale. Construire un budget permettant de poursuivre nos nombreuses missions dans le contexte social actuel ne fut, encore une fois, pas chose aisée.

Je tiens à remercier l'autorité communale avec laquelle nous avons travaillé main dans la main. Je remercie également pour leur soutien l'Etat fédéral et la Région bruxelloise.

Après avoir remercié tous les membres du Conseil du Centre Public d'Action Sociale d'Anderlecht, tous partis confondus, et après avoir remercié l'administration du CPAS dans son ensemble pour son implication, je propose maintenant aux membres du conseil communal d'apporter leur soutien à notre travail, particulièrement ardu, en votant le présent budget 2023.

Mustapha Akouz

Président du CPAS d'Anderlecht

Décembre 2022